



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Arr2025-100

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À
MONSIEUR PLASSON-FAVORITI, CHEF DE SERVICE
CARRIERES ET PAIES**

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-19,

Considérant la nécessité de procéder à une délégation de signature pour la bonne marche du service,

ARRÊTE

Article 1^{er} Monsieur Antoine PLASSON-FAVORITI, chef du service Carrières et Paies est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer :

En matière de Ressources Humaines :

- les certificats administratifs relatifs aux Ressources Humaines,
- les certificats de travail ou autre,
- les attestations administratives,
- les courriers d'information, en lien avec l'activité du service,
- les états de services

Article 2. Monsieur Antoine PLASSON-FAVORITI peut, dans le cadre de la présente délégation, apposer sa signature par voie électronique en faisant usage de la clé de signature personnelle qu'il détient au titre de ses fonctions au sein de la ville, cette clé constituant un moyen fiable d'identifier le signataire de l'acte, au sens des articles 1367 du Code civil et L. 212-3 du Code des relations entre le public et l'administration.

Article 3 Cet arrêté abroge l'arrêté 2024-118 en date du 4 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Antoine PLASSON -FAVORITI en tant que responsable d'unité.

Article 4 Cet arrêté abroge l'arrêté 2024-032 en date du 04 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Laeticia MERLIN en tant que chef du service Carrière et Paies.

Article 5 Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage en Mairie.

HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr

Article 6 Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 7. Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur Antoine PLASSON-FAVORITI.

Fait à Suresnes, le

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1
du Code général des collectivités territoriales que le présent acte
a été reçu par le représentant de l'État
le 11 septembre 2025
et publié/affiché le 11 septembre 2025
Pour le Maire et par délégation,
la Responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes